

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-119 du 3 Mai 1976

portant nomination du Camarade FAKOREDE Azaria, Ingénieur des Travaux Statistiques, en qualité de Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972;
VU l'ordonnance n°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-218 du 17 septembre 1975, portant approbation des statuts de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB);
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade FAKOREDE Azaria, Ingénieur des Travaux Statistiques, est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB) en remplacement du Camarade Valérien SANTOS, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

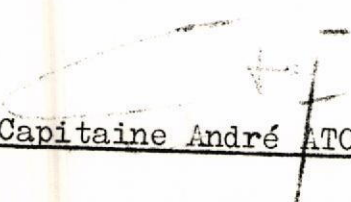
Fait à COTONOU, le 3 Mai 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT 4
autres Ministères 14 SONACEB 2 Inté-
ressé 1 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 DP 1
JORPB 1


Capitaine André ATCHADE